

## Incarcérer pour coloniser, résister pour s'affranchir

Nahla Abdo

Numéro 812, printemps 2021

Palestine : le colonialisme israélien mis à nu

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95319ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Abdo, N. (2021). Incarcérer pour coloniser, résister pour s'affranchir. *Relations*, (812), 19–20.

# INCARCÉRER POUR COLONISER, RÉSISTER POUR S’AFFRANCHIR

*Les Palestiniens et les Palestiniennes vivent sous la menace constante d’être incarcérés. La détention administrative est un outil de choix qui permet de les emprisonner à répétition, sans motif ni procès. Leur lutte contre le projet colonial de l’État d’Israël passe par celle contre l’incarcération de masse.*

## Nahla Abdo\*

L’auteure professeure de sociologie à l’Université Carleton, à Ottawa, a publié *La Révolution captive: la lutte anticoloniale des femmes palestiniennes et le système carcéral israélien* (Éditions Blast, 2019)

«Nous nous inscrivons dans un combat planétaire aux côtés de toutes les femmes du monde qui luttent pour la liberté: contre l’injustice, contre l’exploitation et contre l’oppression.»

KHALEDA JARRAR<sup>1</sup>

**L**a surreprésentation des groupes racisés en milieu carcéral est un trait constitutif de l’État colonial de peuplement, c’est-à-dire de sociétés où les colonisateurs européens ont tenté d’effacer ou de marginaliser toute présence autochtone pour y établir un ordre social raciste dont ils sont les maîtres. Encore aujourd’hui, les prisons étasuniennes en fournissent un exemple; Noirs et Latinos y sont surreprésentés. Au Canada, plus de 30% des personnes détenues dans les prisons sont des Autochtones alors que ces derniers ne représentent que 5% de la population. Soumis au régime de colonialisme de peuplement d’Israël, le peuple palestinien n’y échappe pas. Depuis 1967, plus de 100000 Palestiniens, dont environ 10000 femmes, ont été détenus pour des périodes de durées diverses. Sous un tel régime, l’incarcération de masse est inhérente au projet de répression ou d’effacement des personnes racisées et dominées, vues comme une «menace» à la stabilité de l’État.

### La détention politique : un processus, pas un événement

Comme l’affirme l’historien Patrick Wolfe, le colonialisme de peuplement est une structure, et non pas un événement<sup>2</sup>. Il en va de même pour l’incarcération qui lui est associée. En octobre 2020, l’association Addameer comptait plus de 4500 détenus politiques palestiniens<sup>3</sup> dans les prisons israéliennes. Ce nombre fluctue selon le degré d’activisme et de résistance que la population palestinienne oppose au pouvoir des forces d’occupation et de colonisation.

Les ordonnances de *détention administrative* sont utilisées pour incarcérer des personnes en raison de leurs opinions ou de leurs affiliations politiques présumées, sans devoir présenter de chefs d’accusation ou les citer à procès, et sans qu’elles n’aient accès à la preuve retenue contre elles. En septembre 2020, Israël détenait ainsi 350



Cake\$, *Un petit garçon en scooter*, 2018.

Palestiniens et Palestiniennes, incluant des députés, des militants pour les droits humains, des étudiants et des organisateurs syndicaux et communautaires. La cruauté et le caractère illégal de la détention administrative ont conduit le Rapporteur spécial des Nations unies pour les territoires occupés, le Canadien Michael Lynk, à demander à Israël l’abolition de cette pratique, un «anathème dans toute société démocratique qui adhère à l’État de droit<sup>4</sup>».

Selon plusieurs auteurs, ce type de détention constitue un acte de terreur : d'importantes forces militaires lourdement armées prennent d'assaut les maisons aux premières heures du matin, mettent tout sens dessus dessous, terrifient les enfants et traînent violemment, sous les yeux de leurs proches, les personnes ainsi arrêtées. Les militantes féministes Khitam Saafin et Khaleda Jarrar (également députée de gauche) l'ont toutes deux subi plusieurs fois. Leur « crime », comme celui des autres victimes de ce type de détention, est d'avoir exprimé leur résistance, de s'être levées pour la défense des droits humains et pour la justice, de s'être mobilisées en défiant les forces coloniales d'occupation.

Jarrar a d'abord été arrêtée en avril 2015 lors d'une rafle matinale à son domicile. Elle a été incarcérée sans être inculpée et sans qu'on fixe une date pour son procès. Face au tollé international que cela a provoqué, le tribunal militaire israélien a par la suite déposé 12 chefs d'accusation contre elle concernant ses activités politiques publiques, notamment le fait d'avoir prononcé des discours, d'avoir participé à des événements et d'avoir exprimé son soutien aux détenus politiques palestiniens et à leur famille. Arrêtée à nouveau en 2017, puis en 2019, elle a alors été condamnée à 15 mois de prison.

### Mauvais soins et torture

Depuis le début de la seconde occupation en Palestine, qui a débuté en 1967, l'Autorité pénitentiaire israélienne a renforcé régulièrement ses mécanismes d'oppression des détenus politiques palestiniens, les privant de leurs droits humains fondamentaux. Comme je le détaille dans *La Révolution captive : la lutte anticoloniale des femmes palestiniennes et le système carcéral israélien* (Éditions Blast, 2019), les femmes sont visées en tant que reproductrices de la nation et symboles de la fierté nationale et de la survie du peuple palestinien. Elles subissent des tortures et violences physiques et psychologiques (agressions corporelles et sexuelles, viols, privation de serviettes hygiéniques, isolation cellulaire, etc.). Au cours des 20 dernières années, une nouvelle méthode de torture est aussi apparue. Il s'agit de la « *Bosta* », terme qui fait référence au tristement célèbre véhicule de transfert dans lequel les personnes sont gardées enchaînées durant les longs trajets vers d'autres lieux de détention, au tribunal ou à l'hôpital. Khaleda Jarrar a écrit, depuis sa prison, que le transfert fréquent de femmes et de fillettes d'une prison à une autre, entre 2015 et 2016, était un mode de torture utilisé envers les prisonnières<sup>5</sup>.

Autre fait à noter, depuis 1967, 226 prisonniers politiques palestiniens sont morts dans les prisons israéliennes en conséquence des mauvais soins de santé prodigués. Ce fut récemment le cas de Kamal Abu Waar (46 ans), mal soigné pour un cancer de la gorge diagnostiqué en 2019, puis mort de la COVID-19 en juillet dernier.

### Endurance, résilience et résistance

Les politiques coloniales d'Israël – qui ont comme objectifs de réprimer les Palestiniens et les Palestiniennes, de les faire taire et de les forcer à mettre un terme à leur résistance et à leurs protestations – ont toujours été défiées et continuent

de l'être aujourd'hui. Ces derniers mois, et après des années d'appauvrissement planifié, d'accaparement des terres et d'assassinats, la population palestinienne a intensifié cette résistance, usant de formes d'action non-violentes telles que le militantisme étudiant, les protestations féministes, l'organisation communautaire, etc. Étant donné qu'aucune de ces activités ne peut être considérée « criminelle », la réponse d'Israël s'est traduite par le renforcement des pratiques de détention administrative. C'est ainsi que le 2 novembre dernier, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à des rafles chez des leaders de la gauche, des mouvements de femmes et d'étudiants ainsi que chez d'anciens prisonniers. La militante féministe Khitam Saafin a de nouveau été arrêtée, avec six autres personnes, des étudiantes et des militantes syndicales pour la plupart.

Avant cela, le 26 juillet, Maher Al-Akhras se faisait arrêter lui aussi. Il a déjà passé plus de cinq ans en prison, un nouvel emprisonnement administratif succédant à un autre. Dans un entretien donné au quotidien israélien *Haaretz*, le 4 novembre dernier, il a raconté que peu après son arrestation, un commandant du Service de sécurité intérieure israélien, le Shin Bet, l'a menacé au téléphone de « ruiner sa vie », ajoutant que « même s'il était libéré, il le regretterait ». Immédiatement après cet appel, Al-Akhras a entamé une grève de la faim – un moyen de résistance individuel ou collectif récemment réapparu chez les détenus politiques palestiniens. Il n'y a mis fin qu'au bout de 103 jours, sa santé s'étant gravement détériorée.

La grève de la faim d'Al-Akhras a attiré beaucoup d'attention et offert un moment d'espoir à d'autres détenus politiques. Indigné par sa détention politique répétée, son cri public « la mort ou la liberté ! » a forcé ses oppresseurs, pour la première fois, à tenir compte de sa demande. Les Palestiniennes et les Palestiniens reconnaissent que tant qu'ils vivront sous l'occupation militaire et le régime colonial d'Israël, ils continueront à faire face à l'oppression et à l'incarcération, mais ils continuent inlassablement à lutter et à résister. On ne peut qu'espérer que la lutte d'Al-Akhras, longue et déterminée, puisse aider à mettre fin à certaines des pratiques d'incarcération illégale de ce régime. 🇵🇸

\* Traduit de l'anglais par Jacques Grenier, en collaboration avec Catherine Caron.

1. « *International Women's Day : Khalida Jarrar's statement from HaSharon prison* », Réseau de solidarité Samidoun, 7 mars 2016 [en ligne].

2. Lire P. Wolfe, « *Settler colonialism and the elimination of the native* », *Journal of Genocide Research* 8, n° 4, décembre 2006, et Michaël Séguin, « Israël : un colonialisme de peuplement plus que centenaire », *Relations*, n° 782, février 2016.

3. Voir son site Web <addameer.org>. À l'instar d'autres chercheurs de la mouvance anticoloniale, considérant que le racisme de la police et du régime colonial est le principal facteur menant à l'incarcération, j'utilise ici le terme *détenus politiques* et non pas *prisonniers politiques*.

4. Tamara Nassar, « *100 days of hunger for freedom* », *Electronic Intifada*, 3 novembre 2020.

5. Khaleda Jarrar et Lena Jarbouni, « *The female carceral struggle* », juillet 2016. L'auteure a obtenu copie du document original de Khaleda elle-même, au moment de sa sortie de prison.